

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

## SÉANCE DU 9 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, 1<sup>ère</sup> Maire-Adjointe.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Maire  
 Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 3 mars 2023  
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
 Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal Délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

### N° 2023/015 - BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2022 - EXAMEN ET APPROBATION

M. Gilles GOLLIET présente les résultats de l'exercice 2022, détaillés comme suit :

TABLEAU DE CALCUL DES RESULTATS 2022	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats 2021		406 043,87 €		894 730,54 €	0,00 €	1 300 774,41 €
Affectation du résultat				-894 730,54 €	0,00 €	-894 730,54 €
Opérations de l'exercice	3 819 959,62 €	4 068 355,18 €	8 435 219,99 €	9 382 274,47 €	12 255 179,61 €	13 450 629,65 €
<b>TOTAUX</b>	<b>3 819 959,62 €</b>	<b>4 474 399,05 €</b>	<b>8 435 219,99 €</b>	<b>9 382 274,47 €</b>	<b>12 255 179,61 €</b>	<b>13 856 673,52 €</b>
Résultats de clôture 2022		654 439,43 €		947 054,48 €		1 601 493,91 €
Intégration résultats budget forêt		4 975,59 €	3 999,90 €			975,69 €
Restes à réaliser	1 674 292,10 €	6 001 224,85 €			1 674 292,10 €	6 001 224,85 €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>5 494 251,72 €</b>	<b>10 480 599,49 €</b>	<b>8 439 219,89 €</b>	<b>9 382 274,47 €</b>	<b>13 933 471,61 €</b>	<b>19 862 873,96 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>4 986 347,77 €</b>		<b>943 054,58 €</b>		<b>5 929 402,35 €</b>

S'agissant des résultats de l'exercice 2022, M. Gilles GOLLIET précise que la dissolution du budget annexe Bois et Forêts au 31/12/2022 entraîne l'intégration de ses résultats dans le budget Principal.

M. le Maire se retire de la salle consulaire et la séance est placée sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, 1<sup>ère</sup> Maire-Adjointe.

.../...

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Principal, après s'être fait présenter le budget primitif et les dépenses modificatives de l'exercice concerné, donne acte de la décision faite du compte administratif ci-dessus.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE invite les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent à s'exprimer.

En l'absence de remarque, Mme Michèle FAVRE D'ANNE propose l'adoption du compte Administratif 2022 du budget Principal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **CONSTATE** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **CONSTATE** les restes à réaliser.
- **VOTE et ARRÊTE** les résultats tels que résumés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 mars 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Jean VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 MARS 2023** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **17 MARS 2023**

THÔNES, le **17 MARS 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

